

Règlement des recours collectifs relatifs aux confinements liés au personnel des services correctionnels de l'Ontario

FORMULAIRE DE RÉCLAMATION PRESCRITE

Règlement des recours collectifs
relatifs aux confinements
liés au personnel des services
correctionnels de l'Ontario



Pour remplir et présenter votre Formulaire de Réclamation en ligne, accédez au
<https://Portal.OntJailStaffLockdowns.ca>.



Instructions

- Lisez attentivement toutes les instructions, l'Avis d'approbation du Règlement et le présent Formulaire de Réclamation prescrite au complet avant de commencer afin de déterminer quels renseignements vous devez fournir.
- Fournissez tous les renseignements requis.
- Prévoyez suffisamment de temps avant la date limite pour réunir les documents justificatifs nécessaires.
- Envoyez le Formulaire de Réclamation prescrite rempli et tous les documents justificatifs à l'Administrateur au plus tard le **1er décembre 2026**. Tous les renseignements que vous fournirez demeureront confidentiels et ne seront utilisés que pour le traitement de votre Réclamation.
- Pour toute question ou pour obtenir de l'aide, communiquez avec l'Administrateur par téléphone ou par courriel : 1-844-742-0825 ou Info@OntJailStaffLockdowns.ca.



Avant d'envoyer ce Formulaire de Réclamation

- Vérifiez que le formulaire est rempli correctement et au complet.
- Signez et datez le formulaire à la page 12.
- Joignez les documents justificatifs qui démontrent que vous étiez incapable d'intenter une poursuite.
- Si vous présentez cette Réclamation à titre de représentant(e) d'une personne, joignez des documents démontrant que vous avez l'autorisation légale de représenter cette personne.
- Conservez une copie de votre Formulaire de Réclamation prescrite et de tous les documents justificatifs pour vos dossiers.

Envoyez votre Formulaire de Réclamation, le présent Formulaire de Réclamation prescrite et tous les documents justificatifs requis au plus tard le **1er décembre 2026** de l'**une** des façons suivantes :

 **Par courriel**, à l'adresse suivante : Claims@OntJailStaffLockdowns.ca

 **Par la poste** (Postes Canada) :

L'Administrateur des recours collectifs relatifs aux confinements liés au personnel des services correctionnels de l'Ontario
a/s de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
CP 7545, succursale Adelaide
Toronto (Ontario) M5C 0C4



À quoi sert le Formulaire de Réclamation prescrite?

En Ontario, la loi précise qu'une personne qui subit un préjudice doit généralement intenter une poursuite dans un délai de deux ans, à moins qu'il n'y ait une exception à cette règle, par exemple parce qu'elle est juridiquement incapable d'intenter une poursuite. Ce délai de deux ans s'appelle le délai de prescription, et il s'applique aux recours collectifs ainsi qu'aux poursuites individuelles.

Ces recours collectifs ont été introduits le 15 août 2016 (pour les détenu[e]s) et le 11 août 2016 (pour les personnes détenues aux fins d'immigration). En vertu de la loi de l'Ontario, il pourrait être trop tard pour les Membres des Groupes qui ont subi des confinements liés au personnel avant août 2014. C'est pourquoi la majorité des indemnisations prévues en vertu de ce Règlement se limite aux personnes qui ont subi des confinements liés au personnel après le 15 août 2014 (dans le cas des détenu[e]s) ou après le 11 août 2014 (dans le cas des personnes détenues aux fins d'immigration). Cela reflète la loi de l'Ontario sur les délais de prescription.

Le présent formulaire s'applique à vous si vous avez subi des confinements liés au personnel entre le 30 mai 2009 et août 2014, **et** que vous étiez juridiquement incapable d'intenter une poursuite à ce moment. Si vous pouvez prouver que vous étiez juridiquement incapable, il n'est peut-être pas trop tard pour vous. La période où vous étiez juridiquement incapable ne compte pas dans le délai de prescription de deux ans.

Le fait d'avoir un diagnostic de trouble mental ou d'un autre problème de santé ne suffit pas à lui seul à démontrer une incapacité. Vous devez prouver qu'un trouble mental ou un autre problème de santé vous a empêché d'intenter un procès.

Les problèmes pouvant satisfaire aux critères d'incapacité comprennent les stades avancés de la démence ou de la maladie d'Alzheimer, le fait d'être dans un état comateux ou de souffrir de lésions cérébrales traumatiques graves.



Qui doit remplir ce Formulaire de Réclamation prescrite?

Vous devez remplir ce formulaire si vous pouvez répondre OUI aux énoncés suivants :



J'ai rempli un formulaire de Réclamation dans le cadre du Règlement des recours collectifs relatifs aux confinements liés au personnel des services correctionnels de l'Ontario.



Qui doit remplir ce Formulaire de Réclamation prescrite? (suite)

J'étais **détenu(e) entre le 30 mai 2009 et le 14 août 2014**, y compris en attendant un procès ou une autre comparution devant un tribunal.

OU

J'étais une **personne détenue aux fins d'immigration** en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* **entre le 30 mai 2009 et le 10 août 2014**.

J'ai subi **au moins 16 confinements liés au personnel** pendant ma détention dans un Établissement correctionnel de l'Ontario (autres que le Centre de détention d'Elgin-Middlesex, l'Institut correctionnel de l'Ontario et l'Établissement de traitement et Centre correctionnel de la vallée du Saint-Laurent).

Je peux **prouver** que j'avais une incapacité pendant une période pertinente de sorte que je n'ai pas pu intenter une poursuite avant le 15 août 2014 (pour les détenu[e]s) ou avant le 11 août 2014 (pour les personnes détenues aux fins d'immigration).



Que se passe-t-il si je n'avais pas une incapacité m'empêchant d'intenter une poursuite?

Si vous **n'aviez pas** une incapacité avant le 15 août 2014 (pour les détenu[e]s) ou avant le 11 août 2014 (pour les personnes détenues aux fins d'immigration), vous pourriez tout de même être admissible à une indemnisation en vertu du Protocole relatif aux circonstances exceptionnelles. Pour de plus amples renseignements, visitez le site web OntJailStaffLockdowns.ca.



Que se passera-t-il après que j'aurai présenté ma Réclamation?

- L'Administrateur pourrait communiquer avec vous pour obtenir plus de renseignements ou des éclaircissements sur les renseignements que vous avez fournis.
- L'Administrateur et l'Adjudicateur examineront votre Formulaire de Réclamation prescrite ainsi que les documents justificatifs que vous avez fournis.



Que se passera-t-il après que j'aurai présenté ma Réclamation?

(suite)

- Lorsque toutes les Réclamations auront été traitées, l'Administrateur communiquera avec vous pour vous informer de la décision.
- Si vos coordonnées changent, **informez-en l'Administrateur immédiatement**. Les coordonnées de l'Administrateur se trouvent à la page 1 du présent Formulaire de Réclamation prescrite.



Que se passe-t-il si j'envoie ma Réclamation en retard?

- Le seul moyen d'être certain(e) que votre Réclamation sera prise en compte est de la présenter au plus tard le **1er décembre 2026**. Si vous présentez votre Formulaire de Réclamation après le **1er décembre 2026**, mais avant le **15 janvier 2027**, vous **devrez fournir** par écrit les raisons de votre retard. L'Administrateur décidera si votre Réclamation tardive peut être traitée, selon les règles prévues par l'Entente de Règlement.
- Si vous présentez votre Formulaire de Réclamation après le **15 janvier 2027**, il sera trop tard pour que l'Administrateur examine votre Réclamation. Consultez le site web OntJailStaffLockdowns.ca pour en savoir plus.



Que se passe-t-il si je présente une Réclamation pour quelqu'un d'autre?

- Si vous remplissez ce Formulaire de Réclamation prescrite au nom d'une autre personne, veuillez utiliser le nom et les coordonnées de cette personne pour remplir les sections 1 et 2 de ce Formulaire.
- À la page 8 du *Formulaire de Réclamation dans le cadre du Règlement des recours collectifs relatifs aux confinements liés au personnel des services correctionnels de l'Ontario* (et non du présent Formulaire de Réclamation prescrite), expliquez pourquoi vous avez l'autorisation légale de présenter une Réclamation pour cette personne, et joignez une preuve, comme une copie de la *procuration perpétuelle relative aux biens* ou d'un autre document attestant cette autorisation.



Que faire si j'ai besoin d'aide pour remplir mon Formulaire de Réclamation prescrite?

Si vous ne comprenez pas ce Formulaire de Réclamation prescrite ou que vous avez du mal à le remplir, vous pouvez demander l'aide d'une personne en qui vous avez confiance ou communiquer avec l'Administrateur ou les avocats des Membres des Groupes (Avocats des Groupes) :

Le Groupe Lapple (détenu(e)s)

Koskie Minsky LLP

Courriel : OntarioPrison@KMLaw.ca
Téléphone sans frais : 1-866-777-6339

McKenzie Lake Lawyers LLP

Courriel : Ont.Detention.Centres@MckenzieLake.com
Téléphone sans frais : 1-855-772-3556

Champ & Associates

Courriel : LockdownClass@ChampLaw.ca
Téléphone sans frais : 1-833-333-6608

Le Groupe Dadzie (personnes détenues aux fins d'immigration)

Koskie Minsky LLP

Courriel : IDClassAction@KMLaw.ca
Téléphone sans frais : 1-866-777-6309

Henein Hutchison Robitaille LLP

Courriel : IDClassAction@hhllp.ca
Téléphone sans frais : 1-855-525-3403



IMPORTANT :

Remplir ce formulaire pourrait faire remonter des pensées ou des émotions difficiles. Prenez le temps d'écrire tout ce que vous avez à dire. Assurez vous d'être dans un endroit sûr et confortable pendant que vous remplissez ce formulaire. Vous pouvez demander à quelqu'un en qui vous avez confiance de rester avec vous, ou réfléchir d'avance à la personne à qui vous pourriez vous confier au besoin.

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

Tous les renseignements personnels que vous ou votre représentant(e) fournissez à l'Administrateur, à l'Adjudicateur et à leur(s) mandataire(s) ou fournisseurs inscrits demeureront confidentiels, conformément aux lois applicables en matière de protection des renseignements personnels. Ces renseignements ne seront recueillis, utilisés et conservés par les Défendeurs, les Avocats des Groupes, l'Administrateur, l'Adjudicateur et leur(s) mandataire(s) ou fournisseurs inscrits qu'aux fins de l'administration de l'Entente de Règlement et que dans la mesure nécessaire à l'administration de l'Entente de Règlement, conformément aux lois sur la protection des renseignements personnels. Les renseignements seront traités comme personnels et confidentiels, et ne seront communiqués à personne à moins que vous n'y consentiez par écrit ou que l'Entente de Règlement, l'Ordonnance d'Approbation du Règlement ou d'autres ordonnances de la Cour supérieure de justice de l'Ontario n'indiquent que les renseignements doivent être communiqués. Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet de la façon dont vos données seront utilisées, recueillies ou conservées, communiquez avec l'Administrateur. Si vous avez des questions d'ordre juridique concernant vos droits à la protection de vos renseignements personnels, communiquez avec les Avocats des Groupes ou obtenez un avis juridique indépendant.

**SECTION
1**

* Informations sur le Membre du Groupe

[l'astérisque (*) indique les informations obligatoires]

***Nom complet**

PRÉNOM	DEUXIÈME PRÉNOM	NOM DE FAMILLE

Surnom(s) ou nom(s) précédent(s) (le cas échéant) :

PRÉNOM	DEUXIÈME PRÉNOM	NOM DE FAMILLE

***Date de naissance**

<input type="text"/>	<input type="text"/>		
JOUR	MOIS	ANNÉE	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Numéro dans le Système informatique de suivi des contrevenants (SISC) (si connu) :

--

**SECTION
2**

* Adresse actuelle et coordonnées

[l'astérisque (*) indique les informations obligatoires]

***Numéro de téléphone :**

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>		
-	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
-	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Adresse courriel :

--

***Adresse postale (veuillez choisir une option)**

Je suis actuellement incarcéré(e) ou détenu(e) dans l'institution ou l'établissement suivant :

--

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT OU L'INSTALLATION

J'ai indiqué mon adresse ci-dessous. (Vous ne pouvez pas écrire ci-dessous l'adresse d'une institution ou d'un établissement.)

**SECTION
2**

*** Adresse actuelle et coordonnées
(suite)**

NUMÉRO DE RUE	NOM DE RUE	APPARTEMENT
CASE POSTALE	VILLE	CODE POSTAL
PROVINCE	PAYS	

Veuillez aviser IMMÉDIATEMENT l'Administrateur si l'une de vos coordonnées indiquées ci-dessus venait à changer.

**SECTION
3**

*** Les circonstances entourant votre incapacité**

Dans cet espace, expliquez pourquoi vous (ou, le cas échéant, la personne pour laquelle vous présentez le présent Formulaire de Réclamation prescrite) n'avez pas été en mesure d'intenter une poursuite avant le 15 août 2014, si vous êtes Membre du Groupe Lapple (détenue(s)), ou avant le 11 août 2014 si vous êtes Membre du Groupe Dadzie (personnes détenues aux fins d'immigration). Fournissez tous les renseignements que vous pouvez sur les éléments suivants :

1. le problème physique, mental ou psychologique qui vous a rendu incapable d'intenter une poursuite;
2. le moment où votre incapacité a commencé;
3. combien de temps votre incapacité a duré.

**SECTION
3**

*** Les circonstances entourant votre incapacité**
(suite)

Si vous avez besoin de plus d'espace, joignez des feuilles supplémentaires.

**SECTION
4**

*** Documents justificatifs requis**

Vous devez fournir des preuves médicales ou psychologiques de votre incapacité (ou, le cas échéant, de l'incapacité de la personne au nom de laquelle vous présentez le présent Formulaire de Réclamation prescrite), par exemple, une ordonnance d'un tribunal ou un autre document attestant de la détermination par un tribunal ou une autre autorité compétente quant à votre incapacité.



J'ai joint des documents justificatifs démontrant l'incapacité.

**SECTION
5**

* Consentement, décharge et signature

Pour que votre Formulaire de Réclamation prescrite soit pris en compte, vous devez lire attentivement les déclarations suivantes et apposer votre signature à l'endroit prévu à cette fin.

En présentant ce Formulaire de Réclamation prescrite, je reconnais que :

1. l'Administrateur peut communiquer avec moi pour obtenir plus d'information sur ma Réclamation (ou, selon le cas, sur la Réclamation de la personne au nom de laquelle je présente le présent Formulaire de Réclamation prescrite), y compris pour demander des pièces d'identité, au besoin;
2. le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement du Canada peuvent fournir des renseignements à mon sujet (ou, selon le cas, au sujet de la personne au nom de laquelle je présente le présent Formulaire de Réclamation prescrite) qui figurent dans leurs dossiers à l'Administrateur, à l'Adjudicateur, à mon avocat(e) (le cas échéant), aux Avocats des Groupes, aux avocats de l'Ontario, aux avocats du Canada et à leurs mandataires ou fournisseurs inscrits;
3. l'Administrateur ne représente pas le gouvernement de l'Ontario ni le gouvernement du Canada, ne travaille pas pour ces gouvernements et n'est l'avocat de personne. L'Administrateur ne peut pas donner de conseils juridiques ni protéger les droits légaux d'une personne ou soulever des problèmes ou des questions qui n'ont pas d'abord été soulevés par une autre personne.

En apposant ma signature à l'endroit prévu à cette fin, je déclare :

1. sous peine de parjure, que tous les renseignements que j'ai fournis dans le présent Formulaire de Réclamation prescrite sont vrais, exacts et complets au mieux de ma connaissance et de ma capacité, et que tous les documents que je transmets avec ce Formulaire de Réclamation prescrite sont des copies véridiques et exactes des documents originaux;
2. que je comprends que le présent Formulaire de Réclamation prescrite et tous les documents qui y sont joints peuvent être soumis à une vérification et à un examen par l'Administrateur, l'Adjudicateur, les Défendeurs et les Avocats des Groupes afin de vérifier la véracité et l'exactitude de ce que j'ai écrit et des renseignements figurant dans les documents;
3. que je comprends que si j'ai menti dans le présent Formulaire de Réclamation prescrite ou si les documents que j'ai envoyés sont jugés frauduleux (c.-à-d. faux), je ne recevrai aucun paiement et je pourrai être accusé(e) de parjure.

**SECTION
5**

* Consentement, décharge et signature (suite)

***Signature du Membre du Groupe ou de son (sa) représentant(e)**

X

***Date**

--	--

--	--

--	--	--	--

JOUR

MOIS

ANNÉE

***Nom en caractères d'imprimerie du Membre du Groupe ou de son (sa) représentant(e)**

[Large empty box for handwritten name]

Signature de l'avocat(e) du Membre du Groupe (le cas échéant)

X

Date

--	--

--	--

--	--	--	--

JOUR

MOIS

ANNÉE

Nom en caractères d'imprimerie de l'avocat(e) du Membre du Groupe (le cas échéant)

[Large empty box for handwritten name]



Liste de contrôle

- Avez-vous **passé en revue** le Formulaire de Réclamation prescrite pour vous assurer qu'il est rempli correctement et au complet?
- Avez-vous **signé et daté** le formulaire?
- Avez-vous joint **les documents justificatifs** démontrant votre incapacité à intenter une poursuite?
- Si vous présentez la présente Réclamation à titre de représentant(e) d'une personne, avez-vous joint à son Formulaire de Réclamation des documents démontrant que vous avez **l'autorisation légale** de représenter cette personne?
- Avez-vous **fait une copie** du Formulaire de Réclamation prescrite et de tous les documents justificatifs pour vos dossiers?

Une fois que vous avez effectué toutes les tâches de la liste de contrôle qui s'appliquent à vous, vous êtes prêt(e) à présenter le présent Formulaire de Réclamation prescrite, votre Formulaire de Réclamation et tous les documents joints. Vous devez le faire au plus tard le 1er décembre 2026 de l'une des façons suivantes :

 **Par courriel**, à l'adresse : Claims@OntJailStaffLockdowns.ca

 **Par la poste** (par Postes Canada) :

L'Administrateur des recours collectifs relatifs aux confinements liés au personnel des services correctionnels de l'Ontario
a/s de Deloitte SENCRL/srl
CP 7545, succursale Adelaide
Toronto (Ontario) M5C 0C4